

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

La séance ouverte à 18 H 30 est présidée par Monsieur Olivier LAVAULT, Président.

CONSEIL ADMINISTRATION

DATE DE CONVOCATION :

16 AVRIL 2026

**DATE D'AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

13 MAI 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 17

PRESENTS : 14

VOTANTS : 16

Séance du MERCREDI 29 AVRIL 2026

ETAIENT PRESENTS : M. O. LAVAULT – Mme A.M VAN VEEN - M. S. MORISSET – M. F. LECOQ - Mme C. PETIT – Mme J. LABOUISE – Mme C. MAHERAULT – Mme F. HECQUET – Mme C. BOULBIN – Mme J. JAECKERT – Mme L. CHESNAIS – Mme O. MACAUD - Mme AM. PHILIPPEAUX – M. H. REBULET

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme A. PIERRE - Mme J. VERITE – Mme J. SAINT YVES

Madame Josiane VERITE a donné pouvoir à Madame Anne-Marie VAN VEEN

Madame Alexandra PIERRE a donné pouvoir à Monsieur Serge MORISSET

Madame Delphine LODS, directrice du CCAS, a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°12 - Délibération n° 26/17 : Convention de partenariat avec l'épicerie sociale « Cœur de Nacre entraide »

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉPICERIE SOCIALE « CŒUR DE NACRE ENTRAIDE »

Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Depuis plusieurs années, le CCAS de Courseulles sur Mer accompagne le public en difficulté sur le plan de l'aide alimentaire. Pour cela, le CCAS peut octroyer des aides sous forme de bon alimentaire, orienter vers le secours catholique pour des colis alimentaire et orienter vers l'épicerie sociale « cœur de nacre entraide ».

Les épiceries sociales et solidaires participent à la lutte contre la précarité alimentaire en proposant des denrées alimentaires, et si possible des produits d'hygiène et d'entretien, à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu.

Leurs projets s'inscrivent dans les principes de solidarité et de dignité, et visent à promouvoir l'émancipation, le renforcement du lien social et la santé par l'alimentation. Les épiceries sociales et solidaires fournissent des produits variés et de qualité en libre choix contre une faible participation financière, dans un lieu qui se présente comme un commerce de proximité avec des espaces aménagés dans ce but : rayonnages, affichage des prix, espace d'encaissement.

L'accès aux épiceries sociales et solidaires est accordé pour une durée déterminée et éventuellement renouvelable. Un accompagnement personnalisé des bénéficiaires y est proposé.

De nombreux ménages ayant des difficultés financières et alimentaires, le CCAS de Courseulles sur Mer souhaite signer une convention avec l'association « Cœur de nacre entraide » afin de permettre aux habitants de Courseulles d'accéder à une aide alimentaire par l'épicerie sociale et solidaire.

Le Conseil d'Administration:

APPROUVE la convention de partenariat pour l'année 2026 joint à la présente délibération

VOTE la subvention de 0,85 € par habitant soit 3 587.85 €.

DIT que les crédits sont inscrits au budget

AUTORISE Monsieur le Président ou la Vice-Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	16			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations